



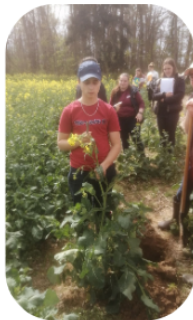
CULTIVONS LES RÉUSSITES

— Saligny sur Roudon —

BTSa ACS'AGRI

*L'agriculture, une passion,
des ambitions*

En apprentissage



Support au choix :

- Ruminants
- Equin



- Gérer ou conseiller une exploitation agricole
- Maîtriser les techniques de production
- Comprendre l'environnement pour adapter les systèmes de production

178, route de Monétay

03470 SALIGNY SUR ROUDON

04 70 42 22 76 - mfr.saligny@mfr.asso.fr



www.mfrsaligny.fr



Le Mot du Président

Madame, Monsieur,

Ce guide a été conçu pour vous aider à mieux comprendre le fonctionnement d'une Maison Familiale Rurale. Chaque MFR accueille des jeunes en formation, accompagnés par une équipe pédagogique et éducative engagée. Les partenaires professionnels et les familles sont pleinement intégrés dans ce parcours en alternance, qui repose sur une collaboration étroite entre tous les acteurs.

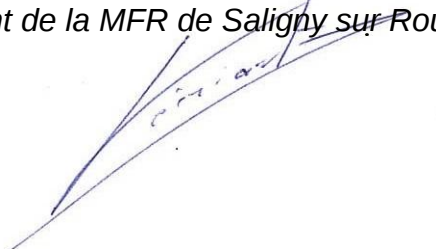
En inscrivant votre enfant dans notre établissement, vous avez fait le choix d'une structure à taille humaine, qui valorise les parcours personnalisés. Grâce à l'alternance, votre jeune découvrira le monde professionnel, ses exigences, et pourra construire son projet de vie, tant personnel que professionnel.

Notre MFR est gérée sous forme associative et fonctionne comme un organisme privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture. Cette inscription vous rend membres de notre association familiale, vous offrant la possibilité de vous investir activement dans la vie du mouvement des MFR.

Tout est mis en œuvre pour donner aux jeunes l'envie de s'engager pleinement dans leur formation. La vie en collectivité leur permet d'acquérir des repères, de développer leur autonomie et de devenir des adultes responsables, capables de faire des choix éclairés.

Le conseil d'administration, l'ensemble du personnel, vous parents, ainsi que les maîtres de stage et d'apprentissage : c'est ensemble que nous accompagnerons vos jeunes vers leur réussite, professionnelle et personnelle.

Jean Marc VENIANT
Président de la MFR de Saligny sur Roudon



Un dialogue sur l'expérience de l'alternance

L'équipe éducative



Notre équipe est composée de professionnels engagés, à l'écoute des jeunes et des familles, et mobilisés pour offrir un accompagnement de qualité.

Le Directeur

- Pilote le projet associatif, assure la gestion globale de l'établissement et représente la MFR auprès des partenaires.

Formateurs et formatrices

- Assurent les cours, les suivis en entreprise, les projets pédagogiques et les animations éducatives.

Équipe administrative

- Gestion des inscriptions, des contrats, des conventions, du suivi des dossiers et de la communication avec les familles et les partenaires.

Vie résidentielle, Entretien et restauration

- Une équipe dédiée au bien-être des jeunes qui veille à garantir le bon déroulement de la vie à l'internat, l'accueil, la sécurité et une ambiance conviviale.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe décisionnel de la MFR. Il veille à la bonne gestion de l'établissement, à la mise en œuvre du projet associatif, et à l'adéquation des actions menées avec les besoins du territoire.

Ses missions principales :

- Définir les orientations stratégiques de la MFR
- Valider le budget et suivre les finances
- Recruter et accompagner le directeur
- Soutenir les équipes pédagogiques et administratives
- Représenter la MFR auprès des partenaires et institutions

Le Conseil est composé de membres bénévoles issus de différents horizons :

- Parents d'élèves
- Professionnels du monde rural et agricole
- Représentants d'organismes partenaires
- Anciens élèves ou membres engagés dans la vie locale

Cette diversité garantit une vision partagée et ancrée dans les réalités du terrain.

Le Conseil d'Administration incarne les valeurs fondatrices des MFR :

- Engagement associatif
- Proximité avec les jeunes et les familles
- Ancrage territorial
- Innovation éducative

Transport

La Région met en place une navette pour les élèves entre la gare de Moulins et la MFR de Saligny-sur-Roudon, assurée les lundis matin et vendredis après-midi. Les inscriptions se font en ligne sur le site :

<https://www.laregionvoustransporte.fr/departements/transports-scolaires-de-lallier>

Pour les apprentis et les élèves non domiciliés dans le département, il est nécessaire de compléter un imprimé et de le retourner à l'Antenne régionale des transports de l'Allier.

Pour les élèves dont aucun train n'arrive à Moulins avant 9h30, un ramassage peut être organisé depuis la gare de Dompierre-sur-Besbre (Sept-Fons), avec facturation des trajets à la famille.

La MFR met à disposition un parking.

Les horaires

Les cours débutent le **lundi à 10h45** et se terminent le **vendredi à 15h30**, soit **35 heures de formation par semaine**. Du mardi au jeudi, les journées sont rythmées comme suit :

- **6h30** : Lever
- **7h00** : Petit déjeuner
- **8h00 – 12h15** : Cours du matin
- **12h15 – 13h30** : Repas
- **13h30 – 17h30** : Cours de l'après-midi
- **17h30 – 18h00** : Pause
- **18h00 – 19h00** : Étude ou services
- **19h00 – 20h00** : Repas et services du soir
- **20h00 – 21h00** : Veillée
- **21h00** : Montée au dortoir (variable selon les activités)
- **22h00** : Extinction des lumières

Exemple de planning annuel

[illegible]

Exemple d'un planning hebdomadaire



MFREO SALIGNY SUR ROUDON

Tel : 0470422276

mfr.saligny@mfr.asso.fr

BTSA 1 ACS Agri

09:59:16 - 01/10/25

Semaine : 40 - Salle : BTS

Semaine du Lundi 29 Septembre 2025 au Vendredi 03 Octobre 2025

	08 h	09 h	10 h	11 h	12 h	13 h	14 h	15 h	16 h	17 h
Lundi 29 Septembre				Communiquer . MP 10h15-11h15	Communiquer . MP 11h15-12h15	Midi HD	Ajuster, dans le. PS 13h30-14h30	Ajuster, dans le. PS 14h30-15h30		Répondre aux règlement. AP 15h45-17h30
Mardi 30 Septembre	Répondre aux. SC 08h00-09h00	Répondre aux. SC 09h00-10h00		Mettre en oeuvr. AP Intervention Allier Bio 10h15-11h15	Mettre en oeuvr. AP Intervention Allier Bio 11h15-12h15	Midi SC	Ajuster, dans le. PS 13h30-14h30	Ajuster, dans le. PS 14h30-15h30		Se situer dans des questions d. SL 15h45-17h30
Mercredi 01 Octobre	Ajuster, dans le. PS 08h00-09h00	Ajuster, dans le. PS 09h00-10h00		Répondre aux. SC 10h15-11h15	Répondre aux. SC 11h15-12h15	Midi MP	Manager une . MP 13h30-14h30	Manager une . MP 14h30-15h30		Sport AC 15h45-17h30
Jeudi 02 Octobre	Se situer dans d. AP 08h00-09h00	Se situer dans d. AP 09h00-10h00		Ajuster, dans le. PS 10h15-11h15	Ajuster, dans le. PS 11h15-12h15	Midi ML	Mettre en oeuvr. AP 13h30-14h30	Mettre en oeuvr. AP 14h30-15h30		Ajuster, dans le contexte de t. ML 15h45-17h30
Vendredi 03 Octobre	Mettre en oeuvr. AP	Mettre en oeuvr. AP		Ajuster, dans le. SC	Ajuster, dans le. SC	Midi PS	Communiquer . MP	Gestion d'Alter. HD		

BTSa ACS'AGRI

Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise
agricole
Option transition agricole dans les territoires métropolitains

RNCP 39836

Fin de validité 01-09-2030

En
apprentissage

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Avoir obtenu un diplôme de niveau IV
- Avoir entre 16 et 30 ans

OBJECTIFS

Développer une méthode de diagnostic technico-économique des exploitations agricoles

Approfondir des savoir-faire pratiques basés sur des connaissances techniques

Savoir conduire et concevoir des systèmes de production (animale et végétale)

Acquérir des méthodes d'expression, de communication et d'animation

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Entretien individuel afin de vérifier la motivation ainsi que le projet professionnel du candidat
- Conclure un contrat d'apprentissage de 2 ans avec une entreprise agricole dans les 3 mois suivant l'entrée en formation
- Adhésion à l'association (100€ / an)
- Les candidats sont reçus tout au long de l'année

TARIFS 2026 / 2027

Statut interne : Hébergement & restauration : 130 €/ semaine

Statut demi-pensionnaire : restauration pension : 70 €/ semaine

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

- Bâtiments aux normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite
- Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référent handicap, les possibilités d'accueil selon votre situation.

INDICATEURS

- Taux de réussite : 58.33 %
- Taux d'insertion professionnel : 75 %
- Taux de poursuite en formation : 16.67 %
- Taux de rupture de formation : 4.88 %
- Taux de rupture de contrat : 31.71 %

- Taux de satisfaction :
 - *Apprenants : 89,47%
 - *Entreprise : 87,13%

VALEUR
AJOUTÉE : 0.79

MFR DE SALIGNY SUR ROUDON

178, route de Monétay - 03470 SALIGNY SUR ROUDON

TEL 04 70 42 22 76 - mfr.saligny@mfr.asso.fr - www.mfrsaligny.fr



FORMATIONS EN ALTERNANCE MFR/ ENTREPRISE

BTSa ACS'AGRI

Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole



MÉTHODES MOBILISÉES

- Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR et reposant sur le milieu socio-professionnel
- Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle en cours de formation
- Épreuves terminales

DURÉE & STATUT

- Sur 2 ans : 40 semaines en cours & 54 semaines en entreprise
- Parcours Erasmus en cours de formation
- Participation à un voyage d'étude en 2^e année
- Statut de salarié (rémunération de 27 à 78 % du SMIC selon âge et année de formation)

DÉBOUCHES ET PASSERELLES

- Poursuite d'étude vers une licence professionnelle, école d'ingénieur
- Chef d'entreprise agricole
- Salarié d'une entreprise du secteur de l'agrofourniture,
- Technico-commercial

CONTENU DE LA FORMATION

1 400 h en enseignement sur 2 ans

CAPACITÉS DU TRONC COMMUN

- C1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- C2 : Construire son projet personnel et professionnel
- C3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

- C4 : Piloter des systèmes de culture et d'élevage dans une perspective de multiperformance
- C5 : Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole
- C6 : Manager l'activité de l'entreprise agricole
- C7 : Piloter un projet stratégique d'entreprise agricole dans une perspective de multiperformance et de résilience
- C8 : Accompagner le changement stratégique territorialisé dans les entreprises agricoles



Un contrat d'apprentissage

Un apprenti est un salarié à part entière. Il/elle est embauché(e) avec contrat de travail à durée déterminée (CDD) jusqu'à la fin de sa formation.

Sa rémunération dépend de :

- ✓ **L'année contractuelle** (année d'exécution du contrat),
- ✓ La **tranche d'âge** de l'apprenti(e) au moment de l'embauche, et **l'évolution** dans le temps, le cas échéant l'évolution dans le **cycle de formation** suivie.



CONTRAT DE TRAVAIL
Comportant toutes les mentions obligatoires
prévues par la réglementation.



CONGÉS PAYÉS
5 semaines de congés payés.

La durée

Au plus tôt => Un contrat d'apprentissage peut démarrer 3 mois avant le début de formation ou 3 mois après.

Au plus tard => finir 2 mois après la fin des examens

Le profil

- Jeune de **16 à 29** ans révolu
- **15 ans** =>justifier avoir accompli fin de cycle de 3^e/ avoir 15 ans =>le 31/12/n
- Jeune de **29 à 35 ans sous conditions**
- **Sans limite d'âge** :
 - Travailleurs handicapés,
 - Personnes ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant l'obtention d'un diplôme,
- Sportif de haut niveau.

Rémunération et aides pour l'Apprenti

Au 1^{er} mars 2025

Contrat d'Apprentissage	15-17 ans	18-20 ans	21-25 ans*	26 ans et plus*
1 ^{re} année	27%	43%	53%	100%
	486,49 €	774,77 €	954,95 €	1801,80 €
2 ^e année	39%	51%	61%	
	702,70 €	918,92 €	1099,10 €	
3 ^e année	55%	67%	78%	1801,80 €
	990,99 €	1207,21 €	1405,40 €	

Pour le secteur agricole, les pourcentages sont différents pour la tranche 18 - 20ans

1 ^{re} année	50%
	900,90 €
2 ^e année	57%
	1 027,26 €
3 ^e année	67%
	1 207,21 €

Des minima de rémunération plus élevés peuvent être prévus par la convention collective appliquée ou par accord des parties.

- Si le salaire de l'apprenti est inférieur ou égal à 50 % du SMIC, alors aucune cotisation sociale n'est prélevée sur sa rémunération. Cela lui permet de percevoir l'intégralité de son salaire brut en net.
- Si le salaire de l'apprenti dépasse 50 % du SMIC, alors seule la part excédentaire est soumise aux cotisations sociales. Concrètement, cela signifie que jusqu'à 50 % du SMIC, l'apprenti bénéficie d'une exonération totale des cotisations. Au-delà de ce seuil, les cotisations sociales s'appliquent sur la partie supplémentaire.
- Les majorations liées à l'âge sont appliquées **à partir du 1^{er} jour du mois qui suit le jour où l'apprenti atteint 18, 21 ou 26 ans.**

Vos contacts à la MFR :
Hervé DUPONT ou Vanessa DANGLARD ☎ 04 70 42 22 76
mfr.saligny@mfr.asso.fr

Les Atouts

- Mettre un pied dans la vie active avec le statut d'apprenti
- Approfondir les compétences nécessaires pour comprendre le fonctionnement d'une exploitation agricole sous tous ses angles (gestion, technique, stratégie, filière...)
- Bénéficier des interventions, de l'expérience et du réseau professionnel de formateurs.
- Bénéficier d'une petite structure familiale où l'on peut solliciter des formateurs présents de 8h à 21h.
- Une classe propice au travail et à la découverte avec un suivi et un accompagnement personnalisé.
- Recevoir une formation qui accompagne le jeune dans son projet professionnel avec un suivi et un accompagnement individualisé
- Accéder au Pass Région et à ses avantages
- Obtenir une aide au financement du permis de conduire du Conseil Régional